

ANNEXE 3 – Pertes de récolte sur Vignes

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité (VIGNES) pour l'année |_2_|_0_|_2_|_1_|

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Précisez l'appellation (1 ligne par appellation)	Superficie de la récolte (en ha)	Quantité récoltée totale (en HL)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en € perçue ou à percevoir	Autre indemnité hors assurance en € (ex : dégât gibier)
					Grêle	Récolte		

Merci de joindre une copie de la déclaration de la récolte 2021 permettant de justifier des quantités récoltées ainsi que les déclarations de récolte 2020 – 2019 - 2018 - 2017 et 2016 afin de calculer la moyenne olympique propre à votre exploitation.

Date :

Signature et cachet :
Dans le cas des GAEC, signature de tous les associés